

# La transparence à l'ordre du jour

Un nouveau portail vient d'être lancé pour tout savoir sur les aides au secteur culturel

PAR MARIE-LAURE ROLLAND

La réforme du «Fonds culturel national» (Focuna) prend forme. Annoncée en novembre 2012 par son tout nouveau président, Jo Kox, elle vient de se concrétiser avec le lancement d'un portail internet. Celui-ci doit permettre aux professionnels du secteur culturel, mais aussi à tous ceux qui souhaitent le soutenir, de disposer de toutes les informations sur les modalités du soutien à la scène artistique. Avec un maître-mot: la transparence.

Ce portail a été présenté hier au ministère de la Culture en présence de la ministre, Octavie Modert. Celle-ci a rappelé la philosophie du Focuna, créé en 1982 sous l'impulsion de Pierre Werner et de Jacques Santer. Il s'agit de stimuler et d'organiser le mécénat privé en complément de l'action menée par les pouvoirs publics. Il faut savoir qu'à ce jour, le principal contributeur du Focuna reste l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte qui a versé en 2012 (grâce aux revenus générés par la Loterie nationale) un montant de 600.000 euros sur un budget total de 701.000 euros.

L'un des objectifs affichés de la réforme est d'attirer de nouveaux mécènes. La transparence dans le fonctionnement du Focuna doit contribuer à renforcer la confiance - et la générosité - des donateurs. «Le rôle de l'Etat est primordial pour soutenir la création dans le pays. J'encourage néanmoins vivement les entreprises ou les personnes privées à s'engager aussi dans cette voie pour stimuler la diversité de la scène culturelle», a insisté la

## Les critères d'éligibilité

Le Fonds culturel national affiche quatre missions: le développement culturel, la promotion-diffusion des oeuvres, l'encouragement de la diversité culturelle, le soutien à la décentralisation culturelle. Tout artiste ou porteur de projet éligible au Fonds culture national et désireux de recevoir une aide financière doit remplir le formulaire prévu à cet effet (accessible en ligne) et démontrer que son projet répond à un ou plusieurs des critères suivants:

- répondre à l'une des quatre missions de la politique culturelle du Fonds culturel national;
- réaliser un projet novateur qui contribue au développement culturel du territoire;
- s'adresser à des publics multiples et divers;
- favoriser le partenariat entre plusieurs artistes, organismes et municipalités du territoire.



Le Focuna est un acteur clé du soutien à la création au Luxembourg, avec quelque 600.000 euros d'aides allouées chaque année. (PHOTO: TROIS-CL)

ministre. Le Focuna souhaiterait en particulier inciter des mécènes à financer des programmes de bourses pour soutenir des jeunes artistes ainsi que la diffusion de leurs créations.

L'une des nouveautés introduites par le biais du portail internet est que chacun peut désormais savoir exactement comment est distribué l'argent du Focuna. Il s'agissait là d'une revendication importante du secteur culturel qui critiquait une certaine opacité régnant dans l'allocation des subsides.

«J'ai épluché tous les dossiers pendant six mois. Cela m'a permis de récupérer 60.000 euros d'aides qui avaient été attribuées à des projets n'ayant jamais vu le jour», observe Jo Kox; un montant qui a permis de financer la mise sur pied du site internet. Et désormais, les acteurs culturels devront ouvrir leurs comptes avant de bénéficier de fonds: «il est clair que nous n'allons pas accorder les fonds à une association qui dispose de réserves», dit-il. Un compte-rendu devra en outre être présenté sur les activités réalisées.

## Grand ménage

Chaque mois, le comité directeur du Focuna (outre Jo Kox, il est composé de Dany Kohn-Stoffels du ministère de la Culture et de Raymond Bausch du ministère des Finances) examine les demandes en cours. Celles-ci sont traitées par ordre d'arrivée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le comité a ainsi analysé 193 demandes d'aides et de

subventions émanant d'artistes ou d'organisations œuvrant dans le domaine culturel. Au 15 octobre, on dénombrait 152 projets soutenus pour un montant total de 545.429,86 euros. On apprend par exemple que les petits théâtres de la capitale (Kasemattentheater, TOL, Centaure) touchent chacun 25.000 euros pour leur saison, ou encore que le Festival de Wiltz a obtenu 10.000 euros, de même que l'Orchestre de chambre du Luxembourg. La plupart des aides s'élèvent entre 500 et 5.000 euros et concernent l'édition de livres (les éditions Phi cumulent ainsi près de 23.000 euros cette année) ou de CD, la participation aux frais de transport d'œuvres pour des expositions à l'étranger, ou encore la création de nouvelles oeuvres artistiques.

Les modalités d'attribution des aides sont spécifiées selon les secteurs et le type de subsides. Un montant maximum est fixé a priori. Il ne peut être dépassé qu'à titre exceptionnel. Les dossiers doivent être remplis en ligne par les demandeurs.

Les statistiques présentées par le président montrent que le théâtre et le folklore sont les principaux bénéficiaires du Focuna (40%) suivis de la musique (38%), la littérature (15%), le patrimoine et les arts visuels (6%), la science et la recherche (1%). Si les fonds le permettent, Jo Kox n'exclut pas d'étendre les bénéficiaires des subsides à de nouvelles disciplines comme l'art numérique.

■ [www.focuna.lu](http://www.focuna.lu)



Le président, Jo Kox, espère attirer des mécènes privés. (PHOTO: MARC WILWERT)